

Enseignement du premier degré - Achat de matériel informatique et audiovisuel - Transfert de crédits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le service Enseignement souhaite compléter à hauteur de 28 000 F la dotation pour 1996 en matériel informatique et audiovisuel des écoles primaires et maternelles (achat de micro-ordinateurs, de magnétoscopes) en utilisant un crédit inscrit en fonctionnement au BP 1996 au titre du Contrat de Ville.

En effet, le projet intitulé «Observatoire de la réussite scolaire» n'a pu être mené à bien cette année. Un crédit de 28 000 F avait été prévu au BP 1996 pour assurer son fonctionnement.

Cette somme inscrite au chapitre 92.11.65748 CP 95005.21100 «Subventions» pourrait être transférée :

- pour 12 000 F sur le chapitre 90.11. 2188 CP 502.21100 Enseignement
- pour 16 000 F sur le chapitre 90.022. 2173 CP 89019.10100 Informatique.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et en cas d'accord à procéder aux virements de crédits sus-indiqués.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 12 novembre 1996.